Délibération n°2022/9

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-7, L. 715-1 à L. 715-3, L. 712-5, L. 712-6, L. 719-1 à L. 719-3, L 719-4 à L. 719-9, D. 719-1 à D. 719-47-5, R. 719-52 à R 719-112 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur, en vigueur de l'établissement.

Objet : Modification du règlement intérieur de l'UTT
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la création d'un nouvel article 17 tel qu'en annexe au sein du règlement intérieur de l'UTT.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 21
Présents : 14
Pouvoirs : 7

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Ronan STEPHAN

Troyes, le 11 mars 2022
Le président du conseil d'administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 15/03/2022
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 15/03/2022

Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie – CS 42060 – 10004 Troyes cedex – France
Téléphone : 33 (0) 25 71 76 00 – télécopie : 33 (0) 25 71 76 76 – site web : www.utt.fr